



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 379-2023- MODIFIANT LE PLAN ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO
V-965-89 EN INTÉGRANT LE LOT 1 777 866 À LA ZONE C-V/B1**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire ayant eu lieu le 28 mars 2023, a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 379-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 866 à la zone C-V/B1.

Ce règlement vise à inclure le lot 1 777 866 (propriété du 1361, rue Saint-Gabriel), à l'intérieur de la zone adjacente C-V/B1.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 25 avril 2023, à 19 h30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, au 1575, rue Turmel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui, expliquera le projet de Règlement n° 379-2023, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de Règlement n° 379-2023 contient une disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Les modalités de consultations publiques sont modulées ainsi :

Toute personne intéressée relativement à ce projet de règlement pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 25 avril 2023, à 16 h 30, ou adresser ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 14 avril 2023

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière